

# Rapport du Président

Séance Publique du mercredi 7 décembre 2011

Service instructeur

Langue et Culture régionales

Service consulté

8<sup>ème</sup> Commission – N° CG-2011-5-8-3

# BUDGET PRIMITIF 2012 PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Résumé : Le Programme « Langue et Culture Régionales 2012 » comporte les deux orientations traditionnelles suivantes :

- 1) La langue régionale dans l'enseignement
- 2) La langue régionale dans les autres activités sociales

Le budget global Langue et Culture Régionales 2012 s'élève à 1 810 000 €.

Il montre une volonté de gestion efficace des moyens départementaux et de poursuite d'une politique linguistique ambitieuse.

Les propositions budgétaires pour 2012 sont inscrites dans la perspective du développement de l'enseignement bilingue pour la période 2007/2013.

### Les objectifs

La convention de politique des langues vivantes prenant appui sur l'enseignement de la langue régionale 2007/2013 prévoit :

- le doublement par département pour 2013 dans le service public, par rapport à la rentrée 2007 de l'effectif des élèves en voie bilingue en maternelle et élémentaire
- un enseignement de 3 h d'allemand de la maternelle au CM2 dans toutes les écoles pour 2013.

#### Les difficultés

Le Centre de formation aux enseignements bilingues de l'Institut universitaire de formation des maîtres d'Alsace (IUFM) a été transféré en 2010 à COLMAR. L'effectif des étudiants inscrits en mastère seconde année est remonté de douze en 2010 à trente et un en 2011 et en mastère première année de dix neuf à une quarantaine.

La plupart des enseignants contractuels germanophones natifs ne s'inscrivent pas ou ne réussissent pas le concours de professeurs des écoles voie régionale, en raison de la place insuffisante de la langue allemande dans les épreuves. Ils restent financés par les collectivités territoriales à travers le fonds de concours.

Le nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Strasbourg au titre du CAPES d'allemand est descendu en 2010 à 9 en mastère seconde année et à 10 en mastère première année. Il est à présent respectivement de 14 tant en mastère 1 qu'en mastère 2 de langue allemande.

Ceci montre que la modification des concours de recrutement (professeurs des écoles et CAPES bivalent Langue régionale d'Alsace) est urgente : depuis 5 ans les jurys académiques ne pourvoient plus tous les postes du concours de professeurs des écoles « voie régionale » : les postes non attribués sont systématiquement reportés vers le concours monolingue.

Cette situation freine très fortement le développement de l'enseignement bilingue dans les premier et second degrés.

#### La situation

Le manque d'enseignants compte tenu des modalités actuelles du recrutement par concours empêche d'atteindre les objectifs conventionnels.

En Alsace 26 000 élèves sont scolarisés de la maternelle à la terminale de lycée dans près de 1000 classes ou sections bilingues publiques, associatives ou privées dont près de la moitié dans le Haut-Rhin.

Compte tenu du secteur privé et associatif dans le Haut-Rhin, les élèves en voie bilingue représentent 15 % des effectifs du 1<sup>er</sup> degré et plus de 20 % en maternelle. Ce chiffre est à comparer avec la Corse (plus de 35 % en primaire) et le Pays basque (plus de 45 % en élémentaire).

L'enseignement précoce de l'allemand sur la base conventionnelle de 3 h par semaine reste limité aux CM2, CM1, CE2, CE1 et CP. Il est parfois présent en maternelle. Sa qualité est très loin d'être égale dans toutes les écoles. L'objectif de trois heures hebdomadaires réelles semble inaccessible.

Le soutien départemental aux activités périscolaires et scolaires en langue régionale (allemand ou dialecte) se développe. Les associations sont aidées pour leurs projets spécifiques.

Un important effort reste à faire pour développer une signalétique bilingue et améliorer la visibilité de la langue régionale dans la vie publique et sociale.

# Le budget proposé en 2012

## A) Le budget global s'élève à 1 790 000 € en crédits de fonctionnement

Le programme E058 "Langue et Culture Régionales 2012" comporte deux orientations.

- 1. L'enseignement, les animations linguistiques et la vie scolaire
- soutien à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public, privé et associatif
- soutien aux partenaires du secteur éducatif, et aux activités périscolaires, extrascolaires et transfrontalières en langue régionale.

- 2. La langue régionale dans la vie sociale :
- soutien aux associations culturelles, aux communes et aux actions en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, quotidienne, économique, sociale, théâtre alsacien, activités périscolaires, projets transfrontaliers.
- initiatives pour intégrer la langue dans la mise en œuvre des différentes compétences du Conseil Général.

La convention linguistique intervenue entre l'Etat, la Région et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour la période 2007/2013 prévoit une participation annuelle de 1 000 000 €.

L'aide aux classes bilingues des secteurs associatif et privé mobilise une dotation prévisionnelle de 600 000 €.

Le solde soit 290 000 € doit permettre :

- la diffusion des dossiers d'information sur l'enseignement bilingue aux familles ayant un enfant de deux ans
- l'opération intergénérationnelle des transmetteurs de mémoire dans le cadre du concours de reportages scolaires en vidéo
- le soutien à la pratique sociale de la langue, en accompagnement scolaire et hors temps scolaire : bibliothèques et CDI des écoles et collèges, animations théâtrales en Hochdeutsch et dialectes, Forum du livre en langue régionale « Bilingo », petite enfance, animations périscolaires
- les aides aux associations culturelles (dont l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace)

#### B) Investissement

Il est proposé dans le cadre du programme E258, d'inscrire 45 000 € en autorisation de programme au titre du « soutien à l'aménagement de locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré destinés à l'enseignement bilingue et au développement d'une signalétique publique bilingue » et 20 000 € en crédits de paiement.

#### **PROPOSITIONS BUDGETAIRES**

# Fonctionnement (Programmes E 658, E 758):

Interventions (subventions E 758): 1 204 500 € (subventions E 858): 580 500 € Dépenses directes (E 658): 5 000 € Total crédits de fonctionnement: 1 790 000 €

Autorisations d'engagement (AE) nouvelles E 858 : 600 000 € sans incidence sur les crédits de fonctionnement mentionnés ci dessus. Les crédits de paiement correspondants sont répartis sur les budgets 2012 et 2013 à raison de 300 000 € par exercice.

# <u>Investissement Programme E 258 :</u>

Autorisations de programme nouvelles pour les locaux de sites bilingues et les signalétiques publiques bilingues :  $45~000~\rm f$ 

publiques bilingues : Crédits de paiement: 20 000 €

Il conviendrait de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces différents programmes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER